

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport d'activité suivant :

# **R A P P O R T A N N U E L**

**2009**

## **Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires**

**Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires**  
Secrétariat  
ATAG Organisations économiques SA  
Case postale 1023  
3000 Berne 14

Tél. : 031 380 79 61 Fax : 031 380 79 43  
[info@entsorgungsfonds.ch](mailto:info@entsorgungsfonds.ch) / [www.entsorgungsfonds.ch](http://www.entsorgungsfonds.ch)

	<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	1
1.	<b>FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES</b>	2
2.	<b>PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION</b>	2
3.	<b>ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION</b>	2
3.1	Commission	2
3.2	Bureau	3
3.3	Organe de révision	3
3.4	Comité Placements	4
3.5	Comité Coûts	4
3.6	Autorité de surveillance	4
4.	<b>ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS</b>	5
4.1	Commission	5
4.2	Bureau	7
4.3	Comité Placements	7
4.4	Comité Coûts	8
5.	<b>COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS, DÉPENSES EFFECTUÉES À CE JOUR ET PROVISIONS</b>	9
6.	<b>CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS</b>	11
6.1	Contributions 2009	11
6.2	Vue d'ensemble des versements	11
7.	<b>PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS</b>	12
7.1	Stratégie de placement	12
7.2	Centre des dépôts et gérants de fortune	13
8.	<b>VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE GESTION</b>	14
	Tableaux du rendement global / Indice des prix à la consommation	15
9.	<b>L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009</b>	16
9.1	Evolution des marchés financiers en 2009	16
9.2	Résultat des placements	17
10.	<b>RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2009</b>	17
	<b>Bilan au 31 décembre 2009</b>	
	<b>Compte de résultats et du fonds 2009</b>	
	<b>Annexe aux comptes annuels 2009</b>	
	<b>Rapport de révision</b>	

## 1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été institué le 1<sup>er</sup> avril 2000 comme organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique et ayant son siège à Berne. Il a pour but de couvrir les coûts engendrés par la gestion des déchets d'exploitation et des éléments de combustibles usés après la mise à l'arrêt définitif d'une centrale nucléaire. Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17).

**Fondation, but et base juridique**

## 2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les centrales nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (AxpO SA)
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA)
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG)
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG)

**Les propriétaires tenus de verser une contribution**

## 3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Conformément à l'article 20 de l'OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

**Commission, bureau et organe de révision**

### 3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2008 - 2011 :

- Walter Steinmann, Office fédéral de l'énergie, **président**
- Kurt Rohrbach, BKW FMB Energie AG, **vice-président**
- Rolf Bösch, Axpo Holding AG
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Stephan W. Döhler, Axpo AG <sup>1)</sup>
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Roland Hengartner, avocat
- Peter Hirt, Alpiq Suisse SA <sup>2)</sup>
- Herbert Niklaus, Alpiq Holding AG
- Nadine Probst, La Mobilière

**Les membres de la commission**

<sup>1)</sup> Membre depuis 2010 <sup>2)</sup> Jusqu'au 31 décembre 2009

### 3.2 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne.

- Max Zulliger, secrétaire général
- Andreas Burren, secrétaire général adjoint / Controlling
- Evelyne Müller (secrétariat)
- Carla Bertei (comptabilité)

**Membres du bureau**

### 3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature de 2008 à 2011 :

**Organe de révision  
(2008 – 2011)**

- PricewaterhouseCoopers AG, Berne

### 3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature 2008 - 2011 :

- Roland Hengartner, avocat, **président**
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Peter Enderli, Axpo AG
- Beat Grossenbacher, BKW FMB Energie AG<sup>1)</sup>
- Lukas Oetiker, Alpiq Management AG
- Michel Piot, Office fédéral de l'énergie
- Christian Sahli, BKW FMB Energie AG<sup>2)</sup>
- Michael Sieber, Axpo AG

**Membres du comité  
Placements**

<sup>1)</sup> Membre depuis juin 2009    <sup>2)</sup> Jusqu'en février 2009

### 3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature 2008 - 2011 :

- Peter Hirt, Alpiq Suisse SA, **président**
- Michael Aebersold, Office fédéral de l'énergie
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Steivan Defilla, Seco<sup>2)</sup>
- Mathias Spicher, Seco<sup>1)</sup>
- Hans Wanner, ENSI
- Tony Williams, Axpo AG
- Piet Zuidema, Nagra
- <sup>1)</sup> Membre depuis juin 2009    <sup>2)</sup> Jusqu'en juin 2009

**Membres du comité  
Coûts**

### 3.6 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, Michael Aebersold

**Surveillance par l'OFEN**

## 4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

### 4.1 Commission

La commission administrative a tenu deux réunions au cours desquelles elle a notamment traité les objets suivants : **Rythme des réunions**

#### *Réunion de printemps*

#### **Objets traités**

- Approbation du rapport annuel et des comptes 2008.
- Décision relative à l'examen approfondi concernant l'utilisation des dispositions du droit de la société anonyme dans le cadre du mandat de contrôle de l'organe de révision, notamment en ce qui concerne la justification d'un système de contrôle interne (SCI).
- Décision relative au principe de publier dorénavant les résultats financiers trimestriellement.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats obtenus.
- Prise de connaissance du cinquième rapport du comité Placements concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement unifiée pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion.
- Décision relative à l'attribution d'un mandat à PricewaterhouseCoopers pour le contrôle des chiffres dans la partie plan financier du programme de gestion des déchets 2008 des responsables de celle-ci (Nagra « Rapport technique 08-01 »).
- Décision relative à l'attribution du mandat pour la mise en œuvre de l'article 82 LENU et des articles 19/23 OFDG concernant la justification des provisions constituées par les exploitants pour la gestion des déchets avant la mise hors service des centrales nucléaires.
- Election de Monsieur Beat Grossenbacher comme membre du comité Placements (remplace Monsieur Christian Sahli) et de Monsieur Mathias Spicher comme membre du comité Coûts (remplace Monsieur S. Defilla).
- Approbation des habilitations à signer pour les fonds.
- Première lecture du règlement du fonds de désaffectation et du fonds de gestion.
- Prise de connaissance de l'exercice du droit de vote des actionnaires durant l'année précédente au nom du fonds de gestion.

*Réunion d'automne*

- Prise de connaissance du rapport de PricewaterhouseCoopers concernant les chiffres dans la partie plan financier du programme de gestion des déchets 2008 des responsables de celle-ci (Nagra « Rapport technique 08-01 »).
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats obtenus durant les dix premiers mois de l'année de placement.
- Prise de connaissance du sixième rapport du comité Placements concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement unifiée pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion.
- Prise de connaissance d'une proposition de l'organe de révision des exploitants concernant la justification des provisions constituées par les exploitants pour la gestion des déchets avant la mise hors service des centrales nucléaires et attribution du mandat pour la préparation d'une forme appropriée de compte rendu dans le rapport annuel.
- Prise de décision et attribution d'un mandat aux exploitants pour l'actualisation des coûts de gestion afin de déterminer les contributions pour la période de taxation 2012 - 2016.
- Approbation du règlement de la commission pour le fonds de désaffectation et de gestion, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Prise de décision relative à l'introduction d'un système de contrôle interne (SCI) selon les dispositions du droit de la société anonyme, avec première attestation lors de la révision de l'exercice 2010.
- Prise de connaissance du départ de Monsieur Peter Hirt comme membre de la commission et de la proposition au Conseil fédéral de la candidature de Monsieur S. W. Döhler, Axpo AG, pour le remplacer.
- Décision relative à la forme de la publication des résultats financiers trimestriels ainsi qu'aux délais de publication.
- Prise de connaissance des versements par avance volontaires de la centrale de Leibstadt dans le fonds de gestion en raison de l'évolution défavorable des marchés des capitaux au cours de l'année précédente.
- Approbation du budget indicatif des coûts 2010, englobant les postes organes/instances, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats externes et conseils, mandat du président du comité Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.

Les affaires suivantes ont été traitées par voie de circulaire :

- Approbation d'une règle communicationnelle pour les informations aux médias.
- Approbation des plans de provisions par centrale nucléaire (provisions pendant l'exploitation pour les coûts de gestion des déchets avant la mise hors service), dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 82 LENU et des articles 19/23 OFDG.

#### **4.2 Bureau**

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement de la préparation des réunions ainsi que des travaux de suivi correspondants. Il a préparé en tout quelque 150 objets de discussion pour les deux fonds, a mis en œuvre les décisions de la commission prises par voie de circulaire et a rédigé ou réuni les bases nécessaires déterminantes pour les prises de décisions respectives. Le bureau a été mis de plus en plus à contribution pour des travaux relevant de la comptabilité, des finances et du contrôle. Ceci s'explique en particulier par le grand nombre de mandats de gestion de fortune. A la fin de l'exercice, 43 opérations de comptabilité de valeurs au total avaient été inscrites au grand livre pour les deux fonds.

**Activités principales du bureau pendant l'exercice**

#### **4.3 Comité Placements**

Le comité Placements s'est réuni à l'occasion de quatre sessions ordinaires et d'une retraite. Dans le cadre de ces sessions, il a pris connaissance des rapports détaillés des gestionnaires de fortune concernant la gestion de fortune ainsi que des informations des experts des marchés financiers concernant l'évolution de ceux-ci. Il a également pris connaissance régulièrement des rapports du contrôleur des investissements concernant les gestionnaires de fortune et l'évolution de la fortune.

**Année intensive pour le comité Placements**

Comme durant les années précédentes, le comité Placements a rédigé, à l'attention de la commission, deux rapports détaillés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Le comité Placements a discuté le rapport annuel et les comptes annuels 2008, et a recommandé leur approbation à la commission. Au total, le comité a traité quelque 110 objets et a préparé, sur cette base, plusieurs requêtes et recommandations à l'intention de la commission.

Après le positionnement plutôt prudent du fonds durant l'année 2008, qualifiée de difficile dans le domaine des placements et après des investissements limités dans les catégories à risque, il s'agissait de prendre progressivement des mesures, durant l'année sous revue, pour se rapprocher d'un positionnement plus neutre par rapport à la stratégie de placement.

L'évaluation régulière des risques de placement, introduite l'année dernière, a été poursuivie de manière cohérente durant l'année sous revue. Lors de chaque séance ordinaire, le comité a évalué « l'organisation et la stabilité des gestionnaires de fortune », « les risques juridiques et du marché », « les risques de crédit », « les risques liés aux catégories de placement », « les risques de rendement et de perte (volatilité et VaR) », ainsi que « les risques de contrepartie ». Dans le cadre de ces évaluations, le comité s'est à chaque fois fait conseiller par le contrôleur des investissements.

#### **4.4 Comité Coûts**

Conformément à l'OFDG, les coûts de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires doivent être calculés et contrôlés périodiquement. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

Après que les contributions pour la période de taxation 2007 – 2011 ont été déterminées sur la base de l'étude des coûts 2006 (KS06), la commission a chargé le comité, la même année, de commencer les travaux pour l'étude des coûts 2011 (KS11) « Actualisation des coûts de gestion des déchets », afin de disposer en temps utile des données nécessaires pour la détermination des contributions pour la période de taxation 2012 – 2016.

Tous les travaux prévus durant l'année sous revue pour le comité en relation avec le mandat d'actualisation des coûts de gestion ont pu être préparés par voie écrite, et les premières séances y relatives ont été fixées pour l'année 2010.

**Mandat pour la réalisation d'une nouvelle étude des coûts de gestion (KS11)**

## 5. COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS, DÉPENSES EFFECTUÉES À CE JOUR ET PROVISIONS

Les producteurs de déchets radioactifs sont légalement tenus de les gérer sûrement et à leurs frais. Les coûts de gestion englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer l'élimination définitive et sûre des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires. Les principaux éléments de coûts sont les conteneurs de transport et de stockage, les transports, le retraitement ou la gestion des éléments de combustibles usés, le traitement centralisé et l'entreposage des déchets, ainsi que le stockage des déchets radioactifs dans deux dépôts aménagés dans des couches géologiques profondes.

### Coûts de gestion des déchets

La fixation des coûts de gestion des déchets et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation présumée sert de base pour le calcul des coûts de gestion des déchets et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales de politique énergétique relatives à l'utilisation future de l'énergie nucléaire en Suisse.

Conformément à l'art. 4, al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de gestion est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service et lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4, al. 2 OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4, al. 3 OFDG).

Selon l'étude de coûts 06, les coûts de la gestion s'élèvent à 13,35 milliards de francs (base des prix en 2006). Ce montant est basé sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur un contrôle des bases techniques du calcul des coûts de la gestion effectué par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

Les coûts de gestion des déchets pendant la durée d'exploitation tels que les recherches de la Nagra ou la construction de sites d'entreposage et l'exploitation de ces derniers doivent être payés au fur et à mesure par les exploitants des centrales nucléaires. Fin 2009, les coûts payés depuis la mise en service des centrales nucléaires se sont montés à environ 4,6 milliards de francs.

**Coûts de gestion des déchets avant la mise hors service des centrales nucléaires**

La couverture financière des coûts de gestion des déchets après la mise hors service des centrales nucléaires est assurée par les versements des exploitants des centrales dans le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Les coûts à couvrir par le fonds se montent, au total, à 6.3 milliards de francs.

Afin d'assurer le financement des coûts de gestion à venir jusqu'à la mise hors service d'une centrale nucléaire, ses propriétaires doivent constituer des provisions. Le montant de ces provisions est basé sur le calcul des coûts de gestion selon art. 4 OFDG ainsi que sur les plans de provisions en résultant et approuvés par la commission pour les différents propriétaires (art. 82 LENU).

**Provisions pour la gestion des déchets avant la mise hors service des centrales nucléaires**

Les organes de révision des propriétaires contrôlent régulièrement, sur la base de l'art. 82 LENU, si les provisions sont constituées et utilisées, conformément au plan de provisions approuvé, pour les coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation de la centrale nucléaire.

En vertu des art. 82, al. 2, let. c LENU et 19, al. 2 OFDG, les propriétaires remettent chaque année à la commission les rapports de contrôle des organes de révision sur le respect des provisions nécessaires pour les coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation des centrales nucléaires.

Selon l'appréciation des organes de révision, les propriétaires de centrales nucléaires ont constitué et utilisé les provisions conformément au plan de provisions, fin 2009.

#### **Vue d'ensemble des coûts et des dépenses pour la gestion des déchets avant la mise hors service**

	KKB / CHF	KKG / CHF	KKL / CHF	KKM / CHF	Total / CHF
Total des coûts de gestion <sup>1)</sup>	3'567'000'000.--	4'178'800'000.--	4'053'600'000.--	1'550'800'000.--	13'350'200'000.--
Dépenses effectuées par les exploitants avant la mise hors service, au 31.12.2009	1'438'220'000.--	1'589'050'000.--	992'279'000.--	622'242'000.--	4'641'791'000.--
Coûts des exploitants restant à couvrir jusqu'à la mise hors service. Situation au 31.12.2009 <sup>1)</sup>	382'577'000.--	744'324'000.--	1'080'162'000.--	192'854'000.--	2'399'917'000.--
Coûts à couvrir par le fonds de gestion au 31.12.2009 <sup>1)</sup>	1'746'203'000.--	1'845'426'000.--	1'981'159'000.--	735'704'000.--	6'308'492'000.--

<sup>1)</sup> Base de prix 2006

## 6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS

### 6.1 Contributions 2009

La perception des contributions annuelles a été basée sur la période de taxation de 2007 à 2011 approuvée par la commission. **Contributions 2009**

Si les créances vis-à-vis du fonds dépassent la valeur cible à la date de clôture de l'exercice avec un taux d'intérêt de 5%, les propriétaires d'installations tenus de verser des contributions peuvent faire valoir un droit à des restitutions de la part du fonds. Dans le cas de restitutions, le comité doit tenir compte de l'évolution des marchés financiers, et les propriétaires d'installations assujettis doivent démontrer chaque année leurs prétentions éventuelles vis-à-vis du fonds.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti n'a adressé une demande de restitution au fonds.

### 6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds (fin 2001), les versements effectifs dans le fonds se présentent comme suit pour chaque propriétaire d'installation assujetti à la contribution, compte tenu des restitutions effectuées :

**Versements de tous les propriétaires d'installations assujettis à la contribution**

Année	Propriétaires assujettis à la contribution				
	Beznau I + II CHF	Gösgen CHF	Leibstadt CHF	Mühleberg CHF	Total des versements annuels en CHF
2001	156'100'000	704'000'000	300'000'000	280'236'528	1'440'336'528
2002	164'000'000	18'300'000	0	0	182'300'000
2003	172'200'000	0	13'450'000	0	185'650'000
2004	173'531'000	0	78'500'000	0	252'031'000
2005	187'912'000	0	78'500'000	37'695'000	304'107'000
2006	7'802'250	11'985'000	58'875'000	3'543'750	82'206'000
2007	0	0	0	0	0
2008	-35'000'000	-30'000'000	10'100'000	0	-54'900'000
2009	0	0	44'100'000	0	44'100'000
2001-2009	826'545'250	704'285'000	583'525'000	321'475'278	
<b>Total des versements en CHF</b>	<b>2'435'830'528.--</b>				

**Beznau I + II :** Sur la base des calculs mathématiques, la valeur effective était supérieure à la valeur cible réglementaire à la date de clôture de l'exercice. Les centrales de Beznau I et II n'ont pas dû verser de contribution au fonds en 2009.

**Gösgen :** Sur la base des calculs mathématiques, la valeur effective était supérieure à la valeur cible réglementaire à la date de clôture de l'exercice. La centrale de Gösgen n'a pas dû verser de contribution au fonds en 2009.

**Leibstadt :** La contribution annuelle de la centrale de Leibstadt pour l'année 2009 comprend la contribution ordinaire et les versements par avance volontaires.

**Mühleberg :** Sur la base des calculs mathématiques, la valeur effective était supérieure à la valeur cible réglementaire à la date de clôture de l'exercice. La centrale de Mühleberg n'a pas dû verser de contribution au fonds en 2009.

## 7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

### 7.1 Stratégie de placement

Depuis 2007, les deux fonds appliquent une stratégie de placement unifiée pour tous les propriétaires d'installations nucléaires.

**Stratégie unifiée et commune au fonds de désaffectation et au fonds de gestion**

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	<b>0.0%</b>	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	<b>25.0%</b>	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	<b>15.0%</b>	10.0%	20.0%
Actions	<b>40.0%</b>	30.0%	50.0%
Immobilier	<b>10.0%</b>	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	<b>10.0%</b>	7.0%	13.0%
<i>Part en monnaies étrangères</i>	<b>48.0%</b>	30.0%	70.0%

Au cours de l'année sous revue, il s'agissait de réaliser les dernières étapes pour passer de la stratégie de transition à la stratégie cible. Comme pendant la phase de transition, le rapport rendement/risques a été calculé et évalué lors de chaque étape de mise en œuvre importante.

**Dernières étapes de mise en œuvre de la stratégie**

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure du placement de la fortune en valeurs, sur le respect des dispositions en vigueur en matière de placements, sur la répartition de la fortune entre les mandats et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

**Surveillance continue des placements par le contrôleur des investissements**

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent en matière de respect par les banques des directives sur les placements. Il a informé périodiquement la commission sur la base des rapports de contrôle des placements.

**Comptes-rendus périodiques à la commission**

## 7.2 Dépositaire central et gérants de fortune

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux y afférents, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et des participations et fournit le rapport sur les placements.

**Global Custody**

Fin 2009, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants :

Gérants de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
<b>Obligations :</b>	
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, gestion active, en cours de dissolution
PIMCO (Suisse) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Investment Grade, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées
<b>Actions:</b>	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
Banque Sarasin & Cie. AG, Bâle	Marchés émergents, monde, gestion active
Dimensional, Londres	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Small and Mid Cap Europe, gestion active
Black Rock, Zurich/Londres	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Pan Agora / Putnam, Boston	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Times Square, New York	Mid Cap Etats-Unis, gestion active
<b>Immobilier :</b>	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
<b>Placements alternatifs :</b>	
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Hedge funds, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
Swiss Re Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2009, environ 71% de la fortune du fonds était gérée de manière passive/indexée et environ 29% de manière active par les gérants de fortune.

## 8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE GESTION

La somme du bilan atteignait CHF 2'702'994'926 au 31.12.2009 (CHF 2'308'648'462 au 31.12.2008). Les créances des centrales se montaient à CHF 2'702'402'496 (CHF 2'307'748'634 l'année précédente). Le compte de résultats présente pour l'exercice un bénéfice de CHF 350'553'862 (perte de CHF 648'853'712 en 2008). Le rendement obtenu a atteint +15,26% (-21,78% en 2008).

**Somme du bilan et rendement des placements**

Les calculs du fonds de gestion se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8, alinéa 5 OFDG. Compte tenu du renchérissement effectif de -0,47% en 2009 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de gestion a enregistré en 2009 un rendement réel de +15,73%. Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice, le rendement réel moyen obtenu atteint +0,55% par an. Fin 2009, il était ainsi inférieur de 1,45% au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de gestion.

**Dépassement du rendement réel déterminant 2009 pour le calcul des contributions annuelles**

### Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2009

1.1.2009 – 31.12.2009	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	+ 15.26% - 0.47%	+ 5.00% + 3.00%	+ 10.26% - 3.47%
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 15.73%	+ 2.00%	+ 13.73%

<sup>1</sup> Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

<sup>2</sup> Rendement après déduction des taxes

<sup>3</sup> Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

### Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 2002 à 2009

1 <sup>er</sup> trimestre 2002 – 31.12.2009	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	+ 1.46% (p.a.) + 0.91% (p.a.)	+ 5.00% (p.a.) + 3.00% (p.a.)	- 3.54% (p.a.) - 2.09% (p.a.)
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 0.55% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	- 1.45% (p.a.)

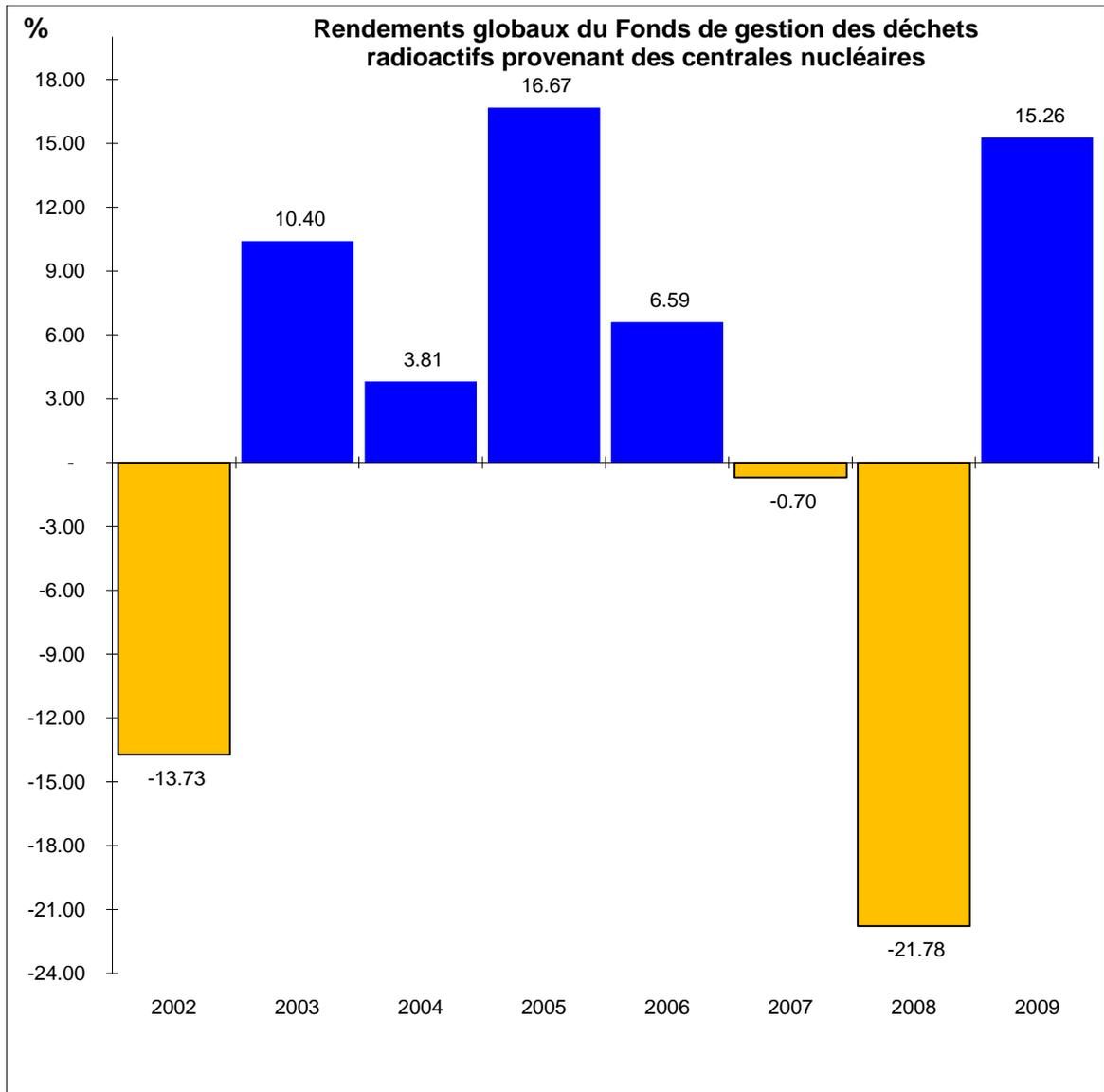
<sup>1</sup> Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

<sup>2</sup> UBS SA, « évolution effective du portefeuille » selon la méthode IRR

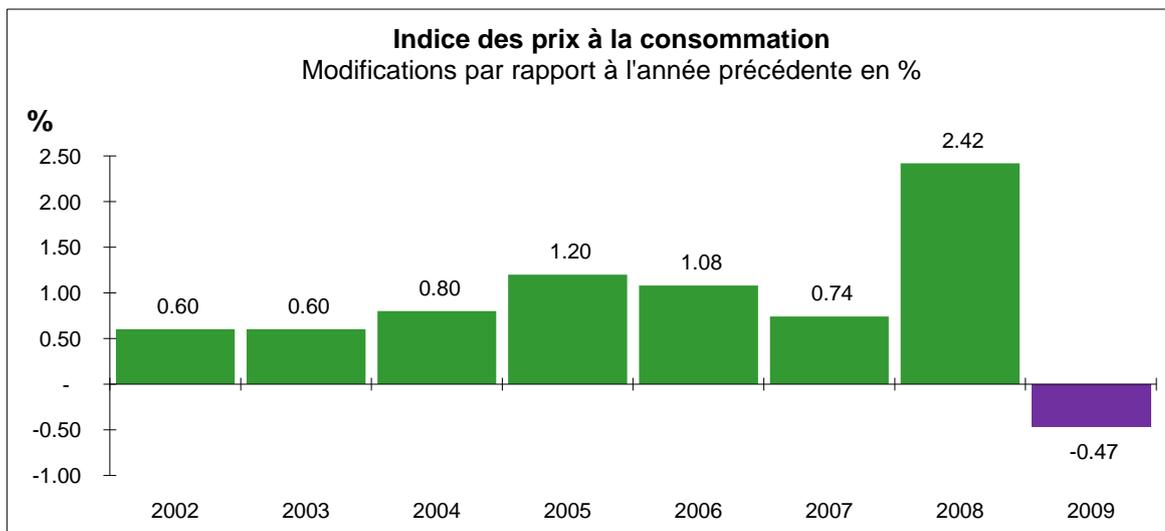
<sup>3</sup> Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Les évolutions du rendement global et du renchérissement annuel sont données en page 15.

**Rendement global et renchérissement annuel**



Rendement de 2002 - 2009: 1.46 % par an (après déduction des taxes; méthode IRR selon UBS SA)



Renchérissment de 2002 - 2009: 0.91 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

### Evolution effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux<sup>1</sup>

	KKB / CHF	KKG / CHF	KKL / CHF	KKM / CHF	Total / CHF
Montant cible au 31.12.09 <sup>1</sup> avec un rendement de 5%	850'900'000	725'500'000	673'500'000	345'600'000	2'595'500'000
Montant effectif au 31.12.09 <sup>2</sup> selon rendement effectif	924'385'341	794'238'601	637'050'559	346'727'995	2'702'402'496
Excédent / sous-couverture	+73'485'341	+68'738'601	-36'449'441	+1'127'995	+106'902'496
Excédent / sous-couverture <sup>3</sup>	+8.64%	+9.47%	-5.41%	+0.33%	+4.12%

<sup>1</sup> Article 8, alinéa 5 OFDG

<sup>2</sup> Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

<sup>3</sup> Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des restitutions ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement.

Sur la base d'un rendement de 5%, le portefeuille présentait, fin 2009, un **Evolution du fonds** excédent de CHF 106,9 millions par rapport aux versements minimaux (sous-couverture de CHF 129,9 millions en 2008).

Le montant cible mathématique pour la centrale nucléaire de Mühleberg est également basé sur une durée d'exploitation admise à 50 ans. La centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra pas faire valoir de droit à un excédent en cas de surcapitalisation avant l'entrée en vigueur de l'autorisation d'exploitation illimitée.

## 9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009

### 9.1 L'évolution des marchés financiers en 2009

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements sur les principaux **Evolution des marchés de placements** marchés financiers en 2009 (en CHF) :

Catégories de placement		Indices	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	2009
Obligations	CHF	SBI AAA-BBB	-0.35%	2.19%	3.80%	0.65%	6.40%
	Devises étrangères	Citigroup World Government Bond Index	1.69%	-1.03%	1.29%	-2.30%	-0.40%
Actions	Suisse	SPI	-9.42%	12.70%	17.13%	3.02%	23.18%
	Monde	MSCI World	-5.91%	15.49%	12.06%	3.68%	26.25%
Valeurs immobilières	Suisse	RB Immofonds-Index	5.87%	4.76%	4.68%	3.80%	20.51%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	-16.77%	29.99%	19.33%	4.01%	34.28%

## 9.2 Résultat des placements

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 2'697 millions (au 31.12.2009), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

En 2009, l'ensemble de la fortune a généré un rendement positif absolu de +15.26 %.

Ce résultat positif a pu être obtenu grâce, notamment, à la hausse des cours des actions.

## 10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2009

Les comptes annuels 2009 du fonds de gestion font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis le 15 juin 2010 un rapport correspondant à la commission, conformément à l'article 27, alinéa 2 OFDG.

**Approbation du rapport  
et des comptes annuels**

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé, le 15 juin 2010, le présent rapport d'activité et les comptes annuels à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

### **Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires**

Berne, le 15 juin 2010

Fonds de gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires

9<sup>e</sup> rapport annuel

## **Comptes annuels**

**2009**

(Bilan, comptes de pertes et profits et annexe)

# Bilan au 31 décembre 2009

valeur du marché

	CHF au 31.12.2009		CHF au 31.12.2008	
<b><u>Actif</u></b>				
Compte courant d'exploitation UBS		563'961.84		372'150.04
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt sur la source		5'740'161.89		4'934'490.24
Dépôt UBS				
Moyens liquides	14'273'927.40		45'216'669.69	
Obligations CHF	718'915'934.40		795'064'085.20	
Obligations en monnaies étrangères	409'504'717.61		450'113'648.20	
Actions	1'084'781'443.92		742'486'523.07	
Fonds immobiliers	284'370'860.20		153'281'844.56	
Autres dépenses	184'843'918.56	2'696'690'802.09	117'179'050.91	2'303'341'821.63
<b>Total de l'actif</b>		<b>2'702'994'925.82</b>		<b>2'308'648'461.91</b>
<b><u>Passif</u></b>				
Engagements divers		99'403.45		74'887.85
Compte de régularisation passif		493'026.01		824'939.60
Etat du Fonds				
NOK AG (KKB)	924'385'341.40		802'848'317.48	
KKW Gösgen AG (KKG)	794'238'600.67		689'808'605.21	
KKW Leibstadt AG (KKL)	637'050'558.92		513'970'773.83	
BKW FMB Energie (KKM)	346'727'995.37	2'702'402'496.36	301'120'937.94	2'307'748'634.46
<b>Total du passif</b>		<b>2'702'994'925.82</b>		<b>2'308'648'461.91</b>

## Comptes de pertes et profits et du Fonds 2009

	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	KKM CHF	<b>Total CHF</b>	année précédente CHF
<b>Comptes de pertes et profits</b>						
Intérêts capitaux	28'351.58	24'360.94	18'424.03	10'639.00	81'775.55	1'138'532.66
Rendements obligations	10'617'380.20	9'122'923.45	6'899'612.81	3'984'197.19	30'624'113.65	53'995'217.18
Rendements actions	7'456'014.17	6'406'537.71	4'845'226.40	2'797'887.06	21'505'665.34	25'737'878.33
Rendements des fonds immobiliers	1'970'828.86	1'693'423.46	1'280'726.11	739'558.22	5'684'536.65	5'475'206.16
Rendements autres investissements	1'092'022.65	938'314.24	709'641.48	409'784.10	3'149'762.47	3'477'329.37
Bénéfices réalisés	12'999'569.84	11'169'806.33	8'447'658.16	4'878'119.51	37'495'153.84	37'147'140.23
Pertes réalisées	-18'291'314.33	-15'716'707.63	-11'886'452.61	-6'863'859.23	-52'758'333.80	-140'935'786.79
Différences en monnaie réalisées	3'621'512.68	3'111'764.15	2'353'408.73	1'358'981.25	10'445'666.81	-47'064'424.24
Résultat non réalisé	104'811'627.67	90'058'793.99	68'110'930.82	39'330'812.69	302'312'165.17	-577'634'282.17
<b>Total des recettes</b>	<b>124'305'993.32</b>	<b>106'809'216.64</b>	<b>80'779'175.93</b>	<b>46'646'119.79</b>	<b>358'540'505.68</b>	<b>-638'663'189.27</b>
Administration de la fortune	-2'548'720.42	-2'189'973.50	-1'656'263.95	-956'413.41	-7'351'371.28	-9'522'532.76
<i>Organes</i>					-20'555.35	-20'511.85
<i>Secrétariat</i>					-2'78'861.20	-2'66'623.35
<i>Office fédéral de l'énergie</i>					-67'198.20	-66'278.15
<i>Charges externes</i>					-2'36'652.70	-2'89'394.60
<i>Organe de révision</i>					-31'548.35	-31'634.40
<i>Autres</i>					-456.70	6'452.05
Total autres frais d'administration	-220'248.98	-189'247.68	-143'126.89	-82'648.95	-635'272.50	-667'990.30
<b>Total des dépenses</b>	<b>-2'768'969.40</b>	<b>-2'379'221.18</b>	<b>-1'799'390.84</b>	<b>-1'039'062.36</b>	<b>-7'986'643.78</b>	<b>-10'190'523.06</b>
<b>Résultat du compte de pertes et profits</b>	<b>121'537'023.92</b>	<b>104'429'995.46</b>	<b>78'979'785.09</b>	<b>45'607'057.43</b>	<b>350'553'861.90</b>	<b>-648'853'712.33</b>

<b>Compte du Fonds</b>						
État du Fonds au 1er janvier	802'848'317.48	689'808'605.21	513'970'773.83	301'120'937.94	2'307'748'634.46	3'011'502'346.79
Versements annuels/dépenses	-	-	44'100'000.00	-	44'100'000.00	-54'900'000.00
Résultat du compte de pertes et profits	121'537'023.92	104'429'995.46	78'979'785.09	45'607'057.43	350'553'861.90	-648'853'712.33
<b>État du Fonds au 31 décembre</b>	<b>924'385'341.40</b>	<b>794'238'600.67</b>	<b>637'050'558.92</b>	<b>346'727'995.37</b>	<b>2'702'402'496.36</b>	<b>2'307'748'634.46</b>

# Annexe aux comptes annuels 2009

## 1. Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions fixées à l'art. 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Les titres et les instruments financiers dérivés sont évalués dans le bilan aux cours du marché qui ont été indiqués par l'UBS SA lors de l'évaluation (= Global Custody). Les valeurs sur le marché de ces positions figurent dans les postes respectifs des titres.

Le Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultats se comprennent ainsi TVA incluse.

## 2. Détails sur le compte de résultats et le compte du Fonds

Conformément à la décision du 21 mai 2007 de la commission administrative (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2007 à 2011), les recettes et dépenses ont été réparties conformément aux parts en capitaux pondérées des centrales devant verser des contributions.

La taxation des contributions correspond aux articles 8 et 9 de l'OFDG.

Les cotisations pour l'année actuelle ont été approuvées le 20 mai 2008 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée dans les banques atteint + 15.26 % pour l'exercice (- 21.78 % l'exercice précédent).

## 3. Détails sur le bilan

### 3.1. Créances

Aucune.

### 3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité Titres de l'UBS SA au 31 décembre 2009.

3.2.1. Opérations dérivées en cours à la date de la clôture des comptes

	<u>Valeur sur le marché au bilan</u>	<u>Nombre de postes</u>	<u>Valeur de rempla- cement positive</u>	<u>Valeur de rempla- cement négative</u>	<u>Volume contracté</u>
Warrants	568	1	568	-	4'588
<b>Total au 31.12.2009</b>	<b>568</b>	<b>1</b>	<b>568</b>	<b>0</b>	<b>4'588</b>
<i>Total année précédente</i>	<i>5'505'749</i>	<i>46</i>	<i>5'505'749</i>	<i>-</i>	<i>7'740'659</i>

Ces postes figurent au bilan aux valeurs du marché dans la valeur catégorielle respective.

Tous les produits dérivés engagés pendant l'exercice ont été couverts en tout temps.

3.2.2 Preuve du respect des marges tactiques conformément à l'organisation des placements

La commission de l'administration a accepté en décembre 2006 une nouvelle stratégie de placements. La réalisation est presque terminée (exception = placements alternatifs)

<u>Catégorie comprenant liquidité et intérêts courus</u>	<u>Valeur sur le marché au 31.12.2009 CHF</u>	<u>Quote-part dans la fortune en % (valeur réelle)</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>
<b>Liquidités</b>	<b>3'939'898</b>	<b>0.1%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0 - 5 %</b>
Liquidités	1'760'936			
Titres	718'915'934			
<b>Obligations en CHF</b>	<b>720'676'870</b>	<b>26.7%</b>	<b>25.0%</b>	<b>15 - 35 %</b>
Liquidités	1'195'575			
Titres	409'504'718			
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>410'700'293</b>	<b>15.2%</b>	<b>15.0%</b>	<b>10 - 20 %</b>
Liquidités	2'764'136			
Titres	1'084'781'444			
<b>Actions</b>	<b>1'087'545'580</b>	<b>40.3%</b>	<b>40.0%</b>	<b>30 - 50 %</b>
Liquidités	1'454'135			
Titres	284'370'860			
<b>Immeubles</b>	<b>285'824'995</b>	<b>106.0%</b>	<b>10.0%</b>	<b>7 - 13 %</b>
Liquidités	3'159'248			
Titres	184'843'919			
<b>Placements alternatifs</b>	<b>188'003'167</b>	<b>7.0%</b>	<b>10.0%</b>	<b>7 - 13 %</b>
<b>Total du dépôt UBS</b>	<b>2'696'690'803</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	

### 3.2.3. Securities Lending

A la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté (selon les années précédentes; arrêt des prêts conformément à la décision du Comité Placements).

### 3.3. Obligations diverses et limite des comptes passive

Les factures suivantes n'étaient pas payées au 31.12.2009:

- ATAG Organisations économiques SA, Berne	32'205.25
- Office fédéral pour l'Energie, Berne	67'198.20
	<hr/>
	<u>99'403.45</u>

La limite des comptes passive contient les frais non payés des administrateurs de la fortune à la date limite des comptes (CHF 493'026.01; année précédente: CHF 824'939.60).

### 3.4. Disponibilités du Fonds

Les disponibilités du Fonds correspondent au résultat des comptes 2009 du Fonds et représentent les prétentions des centrales au 31 décembre 2009 conformément à l'art. 13 de l'OFDG.

Fonds de gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires

9<sup>e</sup> rapport annuel

**Rapport de  
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

**2009**

(Rapport de l'organe de révision)



PricewaterhouseCoopers AG  
Bahnhofplatz 10  
Postfach  
3001 Bern  
Téléphone +41 58 792 75 00  
Fax +41 58 792 75 10  
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision  
à la commission du  
Fonds pour la gestion des déchets radioactifs  
provenant des centrales nucléaires  
Berne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les contrôles ont été terminés le 17 février 2010.

#### *Responsabilité de la commission*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.



#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de gestion des déchets sont de la compétence de la commission et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers AG

Handwritten signature of Beat Rolli in black ink.

Beat Rolli  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Handwritten signature of Hans Peter Linder in black ink.

Hans Peter Linder  
Expert-réviseur

Bern, le 15 juin 2010

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, d'exploitation des fonds et annexe)